

ANNEXE N° 2 A LA CIRCULAIRE N° 2018-14 DU 26 DECEMBRE 2018

Pièces exigées pour le transfert des jetons de présence et assimilés, bénéfiques et dividendes revenant aux non-résidents

I- Jetons de présence et assimilés :

- Procès-verbal de l'assemblée générale fixant le montant des jetons de présence et assimilés,
- Liste des noms des administrateurs non-résidents dûment signée par les organes habilités de la société,
- Tableau de répartition par administrateur, des jetons de présence et assimilés,
- Attestation de régularisation de la situation fiscale ou d'exonération des revenus établie au nom du bénéficiaire des fonds conformément à l'article 112 du code des droits et procédures fiscaux, et ce pour tout règlement en devises en Tunisie ou à l'étranger en faveur de non-résidents.

II- Bénéfices et dividendes :

- Fiche d'investissement et/ou attestation bancaire d'investissement,
- Attestation de régularisation de la situation fiscale ou d'exonération des revenus établie au nom du bénéficiaire des fonds conformément à l'article 112 du code des droits et procédures fiscaux, et ce pour tout règlement en devises en Tunisie ou à l'étranger en faveur de non-résidents,
- Tous documents justifiant, conformément à la réglementation en vigueur, la qualité de non-résident du bénéficiaire des fonds, au moment de la réalisation du transfert, tel que :
 - * pour la personne physique : copie en entier du passeport, carte de séjour à l'étranger, etc.
 - * pour la personne morale non résidente établie en Tunisie : copie des statuts enregistrés, fiches d'investissement justifiant le financement de la participation non résidente à son capital, l'attestation de dépôt de déclaration d'investissement, etc.
 - * pour la personne morale établie à l'étranger : extrait du registre de commerce, etc.
- Procès-verbal de l'assemblée générale ou des décisions collectives des associés ayant statué sur l'affectation des résultats de l'exercice, dûment signés par les organes habilités de la société et enregistré à la recette des finances,
- Liste actualisée des associés ou actionnaires avec indication du lieu de leur résidence et la part revenant à chacun d'eux dans le capital, dûment visée par la direction générale ou le gérant de la société,
- Un état de répartition des dividendes alloués à chaque bénéficiaire non-résident,
- Les états financiers de l'exercice concerné dûment établis conformément à la réglementation en vigueur,
- Une déclaration fiscale relative à l'exercice en question, dûment visée par l'administration fiscale.